

Vos contacts

⇨ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇨ **Par téléphone** :
 - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

⇨ **Sur place** :
 auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
 SIP MIRANDE SAID MIRANDE 4 PLACE DE LA HALLE
 BP 56 32300 MIRANDE
 Tél : 05 62 66 82 62

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 320 GERS

Commune : 256 MIRANDE

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	39,37%		%	3,04%	33,85%	0,196%	14,55%	0,226%	
Taux 2020	39,37%		%	3,04%	33,85%	0,172%	14,55%	0,211%	
Adresse		4 RUE DE ROHAN							
Base ①	479			479	459	479	487	479	
Cotisation	189			15	155	1	71	1	
Cotisation lissée ②	183			15	155	1	65	1	420
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisation 2019	180			14	154	1	63	1	
Cotisation 2020	183			15	155	1	65	1	420
Variation	+1,67%		%	+7,14%	+0,65%	0%	+3,17%	0%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	%	
Base terres non agricoles									
Base terres agricoles									
Cotisation 2019									
Cotisation 2020									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
À compter de 2021, de nouveaux services en ligne seront disponibles à partir de votre espace professionnel. Pour créer cet espace, connectez-vous sur impots.gouv.fr et utilisez l'identifiant de connexion 442479390 . Il est rappelé qu'un lissage de + 2 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		16	
						Dégrevement Habitation principale			
						Dégrevement JA État			
						Dégrevement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :		436	
Références administratives : 320 80 021 042 256 256 P E									